

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers**

en exercice	9
présents	7
Votants	7
procuration	0

L'an deux mille vingt-cinq le 24 novembre, le Conseil Municipal de **VALLORCINE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémie VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 20 novembre 2025

<u>Objet</u>
N° 25/09/10
Budget régie d'exploitation de la Poya  *  Décision modificative n°1

Présents Monsieur Jérémie VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Dominique ANCEY

**Représentés**

Absents excusés Mesdames Rachel ROUSSET et Guyonne FOURNIER

Secrétaire de séance Monsieur François COUTAGNE

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57A applicable au budget général,  
 Vu la délibération n°25/03/13 du 14 avril 2025 adoptant le budget primitif 2025,

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter une modification aux crédits votés sur la nature 012 « Charges de personnel, frais assimilés »,

Considérant que cette situation nécessite d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour le chapitre concerné, tout en respectant les équilibres budgétaires,

Il convient de procéder aux virements de crédits comme suit :

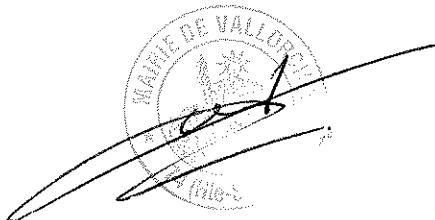
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLÉ	MONTANT BUDGET PRIMITIF + DECISION(S) MODIFICATIVE(S)	MONTANT DÉCISION MODIFICATIVE	MONTANT DÉFINITIF
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>					
012	6411	Salaires, appointement, commissions de base	98 400,00€	+10 000,00€	108 400,00€
011	6228	Divers	14 834,49€	-10 000,00€	4 834,49€
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				0,00€	

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative n°1 du budget régie d'exploitation des remontées mécaniques de la Poya telle qu'indiquée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré,  
 Au registre suivent les signatures,

Le secrétaire de séance,  
François COUTAGNE



Acte certifié exécutoire le : 28/11/2025  
Télétransmis en Préfecture le : 28/11/2025  
Notifié ou publié le : 28/11/2025

Pour extrait conforme,

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le

ID : 074-217402908-20251125-2025\_09\_10-BF

S<sup>2</sup>LO

Le Maire,  
Jérémy VALLAS



La présente délibération est transmise à :  
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville  
Madame le Trésorier de Sallanches